



Déclaration ouverture CAPN 12 janvier 2015

Les circonstances dans lesquelles notre CAPN est aujourd'hui installée sont à bien des égards exceptionnelles: nous venons d'assister et avons participé à une formidable levée en masse citoyenne en défense des principes fondamentaux démocratiques et républicains. Élever ce pays, prendre la mesure des demandes, exprimées de manière diverse mais affirmées avec force, c'est le défi lancé aux responsables politiques et, en premier lieu, au pouvoir.

Ainsi, les issues et solutions de nature éducative ont un rôle majeur à jouer ; la place et le rôle des personnels du service public de l'Éducation nationale, et en premier lieu des professeurs, sont essentiels. Il faut donner aux personnels tous les outils et les moyens nécessaires pour que chaque élève qui leur est confié puisse se construire en tant que futur citoyen, pensant, libre et reconnu comme tel. Les rencontres de la ministre ce matin, notamment avec les organisations syndicales, constituent une première action qui va dans le bon sens, mais il y a nécessité d'avancer rapidement sur ce dossier.

Dans ce cadre général, faire vivre, rénover, développer la démocratie sociale, notamment et particulièrement dans notre secteur, constitue un autre élément de réponse et d'action auquel on ne saurait se dérober. Cette CAPN est donc installée dans un contexte où les dossiers d'actualité propres à notre profession sont lourds de conséquences pour notre métier, la vie professionnelle de nos collègues et l'avenir du service public de l'Éducation nationale, à l'issue du renouvellement général des instances lors des élections de décembre dernier.

Concernant les élections, nous regrettons qu'aucun CIO n'ait été destinataire du vademecum ministériel et que certaines académies n'aient pas envoyé leur circulaire rectorale. Malgré une campagne marquée par beaucoup d'excès et de désinformation, nous constatons que le SNES-FSU reste, et de loin, la première organisation dans l'éducation et dans tous les corps qu'il représente (35.5 % des voix pour la FSU au CTM), et demeure largement majoritaire chez les copsy et DCIO. En effet, avec un taux de participation de 70,56 %, près de 54% des collègues continuent de nous faire confiance et partagent le projet de la FSU concernant l'avenir de la profession. Ce chiffre montre le fort attachement des collègues aux valeurs qui fondent nos engagements et nos revendications, parmi lesquelles:

- Le maintien de tous les CIO dans les districts scolaires,
- La spécificité de l'orientation scolaire lors de la mise en place du SPRO,

- Le respect des missions et la défense des conditions de travail des personnels,
- L'obtention de moyens à hauteur des besoins pour le fonctionnement des CIO.

Les collègues copsy et DCIO n'ont pas adhéré aux allégations qui tentaient de leur faire croire que les projets actuels du ministère consisteraient à préparer la fusion des métiers de copsy et de psychologue scolaire, et viseraient à faire disparaître les CIO avec l'aval du SNES ...

En ce début d'année 2015, nous pouvons nous féliciter d'un certain nombre de points positifs qui ont été actés dans le GT14 :

- La réaffirmation du rôle des psychologues dans l'Education nationale par la création du corps unique avec deux spécialités, premier et second degré, est décidée et le ministère a présenté un schéma directeur du mode de recrutement, du concours, de la formation et de la titularisation.

Le concours nécessitera la possession du Master 2 de psychologie, avec un choix par le candidat d'une spécialité, suivie d'une sixième année de formation, qui sera validée, conformément aux souhaits de la FSU, par un certificat d'aptitude aux fonctions portant mention de la spécialité professionnelle afin de bien identifier les deux métiers.

- La volonté a été exprimée par le ministère de corriger enfin l'injustice dont sont victimes les copsy, par l'accès à la hors classe. Il reste à acter pour les directeurs une revalorisation substantielle qui permettrait de reconnaître la complexification et l'alourdissement de leur charge de travail et la sécurisation de leurs fonctions.

Cependant les sujets d'inquiétude ne manquent pas, en particulier pour ce qui concerne la mise en place du SPRO en janvier 2015 et l'avenir du réseau des CIO.

Par la Loi du 5 mars 2014, le gouvernement a défini les compétences respectives des régions et de l'état sur la formation professionnelle et l'orientation. La région est chargée de coordonner les actions des organismes, hors éducation nationale, concourant à l'information et au premier accueil des jeunes sortis du système scolaire, ainsi que des adultes, pour une première information dans le cadre du SPRO. Mais la ministre a signé avec l'ARF une convention qui, par des formulations floues, peut conduire certaines régions à penser qu'elles auront la possibilité de piloter toute la chaîne de l'orientation et s'arroger le droit de dicter aux CIO, aux copsy et aux directeurs leur manière de travailler, ce que nous ne pourrions accepter.

Certains projets, déjà connus, en particulier dans les régions expérimentales, mais pas seulement, nous ont permis de constater que le trait est déjà mordu, les régions souhaitant impliquer les CIO et les personnels dans des activités concernant des publics, qui pour nous, ne sont pas prioritaires, et selon des modalités qui ne nous conviennent pas.

Nous demandons donc que les conventions état/région soient respectueuses de nos missions prioritaires, de notre statut, de nos pratiques et des modalités de fonctionnement des CIO.

De nombreuses déclarations ou textes produits par l'administration nous posent problème, car ils ne semblent pas prendre en compte les missions actées pourtant dans le GT. A les lire, on pourrait en déduire que les missions des copsy sont concentrées sur le décrochage et la participation au SPRO, ce qui ne correspond pas aux engagements pris. Prenons l'exemple de la région Centre, un cahier des charges et une convention ont été votés en assemblée régionale fin décembre. Le cahier des charges concerne à la fois le fonctionnement du SPRO et le conseil en évolution professionnelle dont les CIO n'ont pas la charge. Ce qui ne manque pas d'apporter de la confusion, d'induire une non différenciation des publics accueillis et de prédéfinir une fusion des structures (ce qui est en germe à Blois dans le Loir-et-Cher). De plus, dans la convention qui n'a été présentée à aucune organisation syndicale (hors CESER), il est question d'établir des conventions par bassin de vie (ce qui n'apparaît pas dans la convention nationale).

D'autre part, en application de deux décrets parus au JO le 7 décembre 14 sur le droit au retour en formation pour les jeunes de 16 à 25 ans, une circulaire interministérielle est en préparation. Ces décrets prévoient l'obligation d'accueillir les jeunes dans un délai de 15 jours, assurer un entretien et un bilan, formaliser un projet et suivre la réalisation de celui-ci.

Là encore, il faut différencier le premier accueil et la prise en charge afin que les structures reçoivent leurs publics « cibles ». Compte tenu de l'estimation du nombre de jeunes concernés par ce dispositif, 50 000 selon les chiffres du ministère, il faut définir précisément les rôles de chacun, les copsy ne sauraient se voir mobilisés au-delà des plus jeunes (16/18ans par exemple, ou sortis de l'école depuis moins d'une année), afin de ne pas se voir détournés de leurs missions prioritaires au sein de l'école. Enfin il faudrait poser la question des moyens... et des quelques centaines de postes de conseillers d'orientation-psychologues à créer pour répondre aux exigences de ces deux décrets.

Par ailleurs, dans le cadre du GT 14, le ministère a défini une méthode pour organiser le maillage territorial des CIO, avec des garde-fous, et une procédure à respecter qui devait s'accompagner d'une concertation avec les organisations syndicales.

Le cabinet a reconnu être en retard sur ce dossier. Or il semble que la DEGESCO avance sans la moindre concertation. En effet, des représentants du Ministère s'autorisent à affirmer lors de réunions avec des directeurs de CIO, que l'échelle retenue serait d'implanter un CIO par bassin d'emploi, ce qui reviendrait à ne conserver que 320 CIO sur les 550 !

Et pendant ce temps, sur le terrain, les fermetures/déménagements/fusions se poursuivent. Tout se passe comme si les rectorats ne tenaient pas compte des consignes ministérielles. C'est le cas à Rouen, où le rectorat, qui n'aurait reçu aucune directive ni guide du ministère, prétend déménager le CIO du Havre Nord au Sud et le CIO de Rouen Centre au Sud, expliquant que deux CIO distincts peuvent partager le même espace dédié aux usagers. Dans l'académie de Versailles, on ne s'embarrasse même pas de ces arguties de langage, les projets de fermeture continuent : le

CIO d'Argenteuil devrait fermer ses portes en juillet, avec arrêt du financement par la ville en janvier, le CIO de Pontoise résiste mais devrait être installé au CIO de Cergy tandis que le rectorat essaie de regrouper deux CIO d'Etat : Saint-Cyr et Élancourt (Yvelines).

Nous demandons la suspension immédiate de tous ces projets, afin que la reprise de réseau des CIO par l'Etat puisse être envisagée, dans le cadre de réelles négociations avec les personnels, et non en les mettant devant le fait accompli.

Pour terminer, cette CAPN d'ouverture est, pour nous, l'occasion de rappeler notre attachement au paritarisme, c'est-à-dire à la défense individuelle des collègues dans un cadre collectif. Tout au long de ce mandat, nous y serons attentifs.

Déclaration ouverture CAPN
du 12 janvier 2015